

Le président

Déclaration de l'ANPIHM.

Immédiatement, a minima, et sans préjudice des avancées nouvelles qui seront à mettre en œuvre !

Alors que les deux candidats restés en lice pour le second tour de l'élection présidentielle gommant les arêtes les plus dérangerantes de leurs propositions, voire font assaut de bonhomie et de lendemains qui chanteront, l'ANPIHM demande au Président de la République et à son Gouvernement actuel de décider, **sans préjudice des avancées nouvelles** qui seront à mettre en œuvre par le prochain Gouvernement :

- Que soit mis fin au constant état de précarité financière dans lequel se trouve les personnes « handicapées » en décidant que l'Allocation aux Adultes Handicapés, versée ou non d'une pension d'invalidité dont les montants sont dramatiquement insuffisants, d'une part soit portée **immédiatement** au montant du seuil minimum de pauvreté, et d'autre part soit déconnectée des revenus du conjoint (à l'heure où ces lignes allaient être publiées, le candidat Emmanuel Macron vient de promettre, à rebours de toutes ses déclarations précédentes et de toutes les déclarations de son Gouvernement, que l'AAH serait déconnectée des revenus du conjoint. Affaire à suivre !).
- Que la Prestation de Compensation du Handicap destinée aux personnes devant faire appel à une aide humaine professionnelle soit portée **immédiatement** à 150 % du minimum conventionnel des particuliers employeurs, et que soit mis fin **immédiatement** à la discrimination de traitement en ce qui concerne l'indemnité versée à l'aidant familial éventuel, selon que l'on relève de la Sécurité Sociale ou selon qu'on relève de la Cohésion Sociale, l'indemnité accordée par cette dernière étant inférieure de l'ordre de 120 € par mois.
- Que la mesure de la loi ELAN visant à satisfaire la volonté des promoteurs immobiliers exigeant que 80 % des logements neufs à construire n'obéissent pas aux règles d'accessibilité intérieure soit **immédiatement abrogée** afin que les personnes en rupture d'autonomie à la suite d'une maladie, d'un accident, ou tout simplement du vieillissement, puissent continuer à vivre à leur domicile, ce d'autant que le Gouvernement proclame urbi et orbi qu'il faut développer le soutien à domicile de celles-ci.

Encore une fois, répétons-le, **sans préjudice des avancées nouvelles indispensables si l'on veut avancer vers une société égalitaire** que l'ANPIHM exigera du prochain Gouvernement, que ce soit en matière d'accessibilité, de ressources, de compensation, d'éducation, d'emploi, et de tout domaine permettant d'**aller vers une citoyenneté pleine et entière !**

Dijon, le 15 avril 2022.